

DATE : 8 mars 2022

La réunion ordinaire du conseil municipal de Clarendon a eu lieu le soir susmentionné, conformément aux restrictions et aux exigences relatives à la pandémie de Covid 19, telles qu'établies le 16 février 2022 : Maire Edward Walsh, Cr. Elliott, Cr. Younge, Cr. Dagg, Cr. Holmes, Cr. Smith et Cr. Hanna. La greffière-trésorière Patricia Hobbs a également assisté à la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire, Edward Walsh, a ouvert la réunion à 19 :00h.

Déclaration de conflit d'intérêts :

Un conflit d'intérêts survient lorsque des élus sont placés dans une situation où ils doivent choisir entre leurs intérêts personnels, ou ceux de leur entourage, et l'intérêt public. Les articles de la Loi sur les élections et les référendums municipaux portant sur les conflits d'intérêts visent à faire en sorte que le processus décisionnel au sein d'un conseil municipal ne soit pas entaché de considérations personnelles.

Participation du public : Aucune

- Le public a été invité à formuler des commentaires et des questions avant la réunion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

022-03-2022 Proposé par : Cr Hanna

Appuyé par : Cr. Elliott

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 8 mars 2022.

Adopté

3 . ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 8 février 2022

023-03-2022 Proposé par : Cr.Smith

Appuyé par : Cr. Young

Et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion le 8 février

2021

Adopté

4. RAPPORT DU MAIRE - Le maire Ed Walsh a donné un rapport sur les plus récentes réunions de la MRC et les réunions du comité de police.

- Une soumission a été reçue de Boulet Insulation pour le remplacement de l'isolation du garage et de l'espace de bureau du bureau municipal.

024-03-2022 Proposé par : Cr. Smith

Appuyé par : Cr. Holmes

Et accepté à l'unanimité de faire remplacer l'isolation dans le garage et le bureau par la compagnie mentionnée ci-dessus.

Adopté

- 23 avril - Formation en éthique pour le conseil et la DG

025-03-2022 Proposé par Cr. Dagg

Appuyé par Cr. Holmes

Et accepté à l'unanimité d'acheter un ordinateur portable pour le Directeur Général.

Adopté

Le Club VTT a fait une demande pour une carte des routes accessibles à Clarendon - Déposée et discutée.

Une demande a été reçue à la MRC et ensuite transmise à chaque municipalité pour que le drapeau de la fierté soit déployé au bureau municipal pour une période d'un mois.

026-03-2022 Proposé par : Cr. Holmes

Appuyé par : Cr Smith

Et unanimement d'accord pour que le drapeau de la Fierté flotte pendant une période d'au moins une semaine (date à déterminer) à la salle municipale de Clarendon.

Adopté

5. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

Une demande de financement a été reçue du Fonds d'aide aux étudiants du Pontiac - Déposé et discuté

6. RAPPORT FINANCIER ET/OU COMPTES À PAYER

Les comptes créditeurs d'un montant de 233,014.75 \$ ont été présentés.

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES FACTURES

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Patricia Hobbs, directrice générale de la Municipalité de Clarendon certifie que les crédits disponibles sont suffisants pour effectuer les dépenses mentionnées ci-dessus.

En foi de quoi, le présent certificat est donné à Clarendon ce 8 jour de mars 2022.

Patricia Hobbs - Directeur général

027-03-2022 Proposé par Cr. Smith

Appuyé par : Cr. Younge

Et il est résolu de payer les factures au montant de 233,014.75\$

Adopté

7. RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 COMITÉ DU PERSONNEL

7.2 COMITÉ LUP

7.2.1 - Information de Cr. Younge concernant les dossiers de PUT en cours

7.2.2 - Dépôt de l'avis juridique sur le règlement de zonage 2017-259 et le règlement sur les sablières et les carrières.

7.2.3 Approbation de la soumission de la CPTAQ

Attendu que le demandeur a soumis une demande de CPTAQ qui requiert une autorisation municipale pour agrandir une carrière ou une sablière existante sur les parcelles id # 5 640 618 et 5 641 125.

Attendu que le comité du PUT s'est réuni le 8 décembre pour examiner la demande et que plusieurs questions ont été soulevées concernant les marges de recul par rapport à un lac, un cours d'eau à débit constant, un marécage arbustif riverain ou un marais.

Attendu que la marge de recul pour les deux sites d'expansion est de 30 mètres ou plus.

Attendu que le ministère de l'Environnement a été contacté pour obtenir un avis technique concernant le fonctionnement de la législation provinciale spécifique à la marge de recul de 30 mètres par rapport à l'exigence du règlement municipal de 300 mètres, confirmant que la législation provinciale a priorité sur le règlement municipal.

Attendu que le chapitre 5 du règlement de zonage 2017-258 stipule :

"... L'aire d'exploitation de toute nouvelle carrière, gravière o.r sablière doit être située à une distance horizontale minimale de soixante-quinze (15) mètres de tout ruisseau ou rivière, et à au moins trois cents (300) mètres d'un lac ou d'un marécage."

Alors que le chapitre Q-2, r. 7.1 Règlement sur les sablières et les carrières, article 15, stipule :

"Une carrière ou une sablière doit être située à une distance minimale de 30 m d'un lac, d'un cours d'eau à débit constant, d'un marécage arbustif riverain de l'un de ces milieux ou d'un marais et à 100 m d'une tourbière ouverte située au sud du 50e parallèle et à 30 m d'une telle tourbière située au nord du 50e parallèle."

Attendu que le conseiller juridique a confirmé que la législation provinciale a priorité sur les règlements municipaux, en précisant que "...la municipalité ne pouvait pas refuser les permis et autorisations nécessaires à l'expansion d'une carrière au seul motif que la

distance entre la carrière et un lac ou un marécage n'est pas conforme à sa réglementation municipale."

Il est donc

028-03-2022 Proposé par : Cr.Dagg

Appuyé par : Cr.Elliott

Et convenu à l'unanimité d'approuver la demande d'expansion de la zone d'opération de Campbell's Bay Cement tel que décrit dans la soumission de la CPTAQ.

Adopté

7.3 COMITÉ DES TRANSPORTS

7.3.1 Demande d'obtention d'une servitude - Information seulement

7.4 COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

7.5 COMMISSION DES FINANCES

7.6 COMITÉ D'INCENDIE

- Rapport de Cr. Dagg sur la dernière réunion des pompiers

Le service d'incendie prévoit d'acheter une unité de climatisation et de faire des rénovations à la caserne de pompiers avec les fonds du service d'incendie.

7.7 GESTION DES DÉCHETS

8. NOTIFICATION PAR DES MOYENS TECHNOLOGIQUES

- Des formulaires ont été remplis par le maire et chaque conseiller pour accepter la notification par des moyens technologiques de tout document ou avis, y compris, mais sans s'y limiter, les avis de réunions spéciales du conseil.

9. Divers et discussion

10. Ajournement

029-03-2022 Motion par : Cr Holmes de lever la séance du 8 mars 2022 à 21 h 20.

Maire Edward Walsh

Greffier Trésorier - Patricia Hobbs